



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 24 mars à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Denis LE TEXIER, Mme Valérie PERRIGAUD, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëtita BRIZOUAL, Mme Françoise COBIGO, M. Ernest LE JOSSEC, M. Éric POSSÉMÉ, M. Julien GAINCHE, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, Mme Véronique FRANCHETEAU, M. Philippe LANNIC.

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Caroline KLEIN.

Mme Véronique FRANCHETEAU a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 17 février 2022.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux nouvelles délibérations à l'ordre du jour. Ces délibérations concernent l'actualisation des tarifs de la salle polyvalente et de la cantine et un avenant pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur Denis LE TEXIER arrive à 17h45, Madame Valérie PERRIGAUD à 18h00 & Monsieur Julien GAINCHE à 18h20.

////////////////////////////////////
Délibération 23-2022 : Budget Primitif 2022 – Lotissement Le Koarheg.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 07 en date du 17 février 2022 approuvant le compte administratif du budget du lotissement Le Koarheg de l'exercice 2021,
VU la délibération du conseil municipal n°08 en date du 17 février 2022 approuvant le compte de gestion du budget du lotissement Le Koarheg de l'exercice 2021,
VU la délibération du conseil municipal n°09 en date du 17 février 2022 relative à l'affectation du résultat 2021 du budget du lotissement Le Koarheg,
VU le projet de budget primitif 2022 du lotissement Le Koarheg équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 du lotissement Le Koarheg qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	133 404,03€	133 404,03€
INVESTISSEMENT	197 592,25€	197 592,25€

////////////////////////////////////
Délibération 24-2022 : Budget Primitif 2022 – Lotissement Le Clos des Forges.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n°10 du 17 février 2022 approuvant le compte administratif du lotissement Le Clos des Forges de l'exercice 2021,
VU la délibération du conseil municipal n°11 du 17 février 2022 approuvant le compte de gestion du lotissement Le Clos des Forges de l'exercice 2021,
VU la délibération du conseil municipal n°12 du 17 février 2022 relative à l'affectation du résultat 2021 du budget du lotissement Le Clos des Forges,
VU le projet de budget primitif 2022 du lotissement Le Clos des Forges équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 du lotissement Le Clos des Forges qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	334 437,75€	334 437,75€
INVESTISSEMENT	579 639,88€	579 639,88€

////////////////////////////////////
Délibération 25-2022 : Budget Primitif 2022 - Logements.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n°13 en date du 17 février 2022 approuvant le compte administratif du budget des logements sociaux de l'exercice 2021,
VU la délibération du conseil municipal n°14 en date du 17 février 2022 approuvant le compte de gestion du budget des logements sociaux de l'exercice 2021,
VU la délibération du conseil municipal n°15 en date du 17 février 2022 relative à l'affectation du résultat 2021 du budget des logements sociaux,
VU le projet de budget primitif 2022 Logements équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 des logements sociaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	44 500,00€	44 500,00€
INVESTISSEMENT	64 000,00€	64 000,00€

////////////////////////////////////
Délibération 26-2022 : Vote des taux des taxes communales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
VU la délibération n°33 du 18 mars 2009 fixant les taux ci-dessous,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,

CONSIDERANT la réunion de la commission finance du 21 mars 2022 et la proposition d'augmentation des taux de 2%, cette augmentation doit produire une recette de 4 364€ supplémentaire de l'impositions directes,
CONSIDERANT la baisse probable de la DSC (dotation de solidarité communautaire) d'un montant de 4 483.72€,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Taux d'imposition	Année 2021	Année 2021	Année 2022
Foncier Bâti	18,77%	34,03%	34,71%
Taux départemental foncier bâti	15,26%		
Foncier Non Bâti	47,79%	47,79%	48,75%

////////////////////////////////////
Délibération 27-2022 : Budget Primitif 2022 – Budget Principal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n°16 en date du 17 février 2022 approuvant le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2021,
VU la délibération du conseil municipal n°17 en date du 17 février 2022 approuvant le compte de gestion du budget de la commune de l'exercice 2021,
VU la délibération du conseil municipal n°18 en date du 17 février 2022 relative à l'affectation du résultat 2021 du budget de la commune,
VU le projet de budget primitif 2022 du budget de la commune équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	730 000,00€	730 000,00€
INVESTISSEMENT	555 000,00€	555 000,00€

////////////////////////////////////
Délibération 28-2022 : Vente du lot n°4 Lotissement Le Clos des Forges.

VU la délibération n°49-2017 du 07 septembre 2017 autorisant la vente de 3 terrains hors lotissements situés rue de la Fontaine,
VU la délibération n°50-2017 du 07 septembre 2017 autorisant la vente de terrains au lotissement Le Clos des Forges,
VU le coût d'achat de la parcelle par la commune pour un montant de 60 000,00€ hors frais,
VU la demande formulée par Monsieur BILLY Christophe domicilié 10 rue Julien Gracq 56 300 PONTIVY afin de réserver le lot n°4 situé 5 rue Le Clos des Forges, parcelles cadastrées AA198 & AA208 d'une superficie totale de 675 m²,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour la vente de ces parcelles au prix suivant :

Prix de vente H.T.	13 047,75€
TVA sur marge à 20%	1 800,90€
Montant avec TVA sur marge	14 848,65€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'AUTORISER la vente du lot n°4 parcelles AA198 & AA208 à Monsieur BILLY Christophe pour un montant de **14 848,65€** TVA sur marge incluse.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

////////////////////////////////////
Délibération 29-2022 : Vente du lot n°7 – Lotissement Le Clos des Forges.

VU la délibération n°49-2017 du 07 septembre 2017 autorisant la vente de 3 terrains hors lotissements situés rue de la Fontaine,

VU la délibération n°50-2017 du 07 septembre 2017 autorisant la vente de terrains au lotissement Le Clos des Forges,

VU le coût d'achat de la parcelle par la commune pour un montant de 60 000,00€ hors frais,

VU la demande formulée par Madame HOARAU domicilié 1 rue Berlioz 56 300 LE SOURN afin de réserver le lot n°7 situé 11 rue Le Clos des Forges, parcelle cadastrée AA201 d'une superficie totale de 665 m²,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour la vente de ces parcelles au prix suivant :

Prix de vente H.T.	16 179,45€
TVA sur marge à 20%	2 440,55€
Montant avec TVA sur marge	18 620,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'AUTORISER la vente du lot n°7 parcelle AA201 à Madame HOARAU pour un montant de **18 620,00€** TVA sur marge incluse.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

////////////////////////////////////
Délibération 30-202 : Tarifs de location de la salle polyvalente et de la cantine.

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération du conseil municipal n°62-2019 en date du 05 décembre 2019 fixant les tarifs pour l'exercice 2020 et les suivants,

CONSIDÉRANT les propositions de tarifs suivants établis par la commission compétente :

DÉSIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS SALLE	Proposition secondaire cantine
<u>La journée</u>			
Habitants de Kerfourn	180€	220€	180€
Associations de Kerfourn	120€	150€	120€
Extérieurs	270€	300€	270€
<u>Le week-end</u>			
Habitants de Kerfourn	250€	300€	250€
Extérieurs	340€	450€	340€
Associations de Kerfourn		300€	150€
<u>Vin d'honneur ou Assemblées Générales</u>			
Associations de Kerfourn	Gratuit (1 act°/an)	Gratuit (1 act°/an)	Gratuit (1 act°/an)
Habitants de Kerfourn	80€	80€	80€
Extérieurs	120€	150€	120€

<u>Réveillon</u>			
Habitants de Kerfourn	250€	500€	400€
Extérieurs	400€	700€	600€
Ménage non conforme	200€	200€	200€
Caution garantie dommages éventuels	600€	1 000€	1 000€
Si utilisation de vaisselle jetable	40€	40€	40€
Club de l'Age d'Or - utilisation chauffage de la salle polyvalente	20€	30€	-
Club de Gym GSE (de sept à juin)	200€	200€	-
Organisation repas annuel des « classes »	120€	Gratuit	-

DÉSIGNATION	Quantité	TARIFS
Boîte	1	10€
Couteaux à steak	6	1€
Couteau céramique	2	4€
Couteau à pain	1	10€
Ciseau (grand)	1	6€
Ciseau (petit)	1	6€
Tire-bouchon caviste	1	6€
Décapsuleur	1	4€
Ouvre boîte	1	4€
Cuillère plastique	6	6€
Boîte complète		60€

Mme PERRIGAUD interroge le conseil sur la mise en place d'une location dans la cantine avec les tarifs proposés ci-dessus. Dans la mesure où cette location serait mise en place, celle-ci bloquera la location de la salle en entier et propose une tarification incitative.

Le conseil est favorable à la proposition de location de 2 options de salle. Cependant, le conseil n'est pas en accord avec 2 tarifs :

- l'écart de location à la journée pour les habitants n'est pas suffisant et il est proposé de passer le tarif à 220€ (200€)
- il est également souhaité de diminuer le tarif week-end des habitants de Kerfourn : 300€ (350€) à 10 voix pour et 4 contre.

Le conseil propose également la modification du terme de caution pour le ménage par « ménage non conforme ».

La commission devra se réunir à nouveau pour discuter des modalités de gestion de la salle et présentera une nouvelle proposition au prochain conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPLIQUE les nouveaux tarifs des locations de la salle polyvalente et de la cantine à compter du 1^{er} avril 2022.

////////////////////////////////////

Délibération n°31-2022 : Avenant 9 – SBPC – Rénovation et extension de la salle polyvalente.

VU la délibération n°68 du 19 novembre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente et de la cantine,

Monsieur Le Maire précise aux membres de l'assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n°9 de l'entreprise SBPC afin de prendre en compte des modifications des prestations de bases, notamment dû à un ajout d'isolant au plafond dans la cantine, une reprise sur le tableau et une demande du bureau de contrôle.

Monsieur Le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°9 dont les prestations de base sont modifiées comme suit :

Lot	Entreprise	Montant de base HT avant l'avenant	Avenant 9 HT	Nouveau Montant HT
7	SBPC	48 000,00€	3 718,70€	51 718.70€

LECONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

////////////////////////////////////
Questions diverses

Monsieur Joël MARIVAIN présente aux membres présents plusieurs points :

A) Table ergonomique

La table ergonomique acquise en 2017 nous est revenue et est en stock à l'étage de la mairie.

Ne souhaitant pas stocker cet outil inutilement, Monsieur le Maire propose la mise à disposition sous forme de prêt, de vente ou de don à une école à Redon qui en aurait le besoin.

Le conseil souhaite proposer cet outil sous forme de mise à disposition gratuite avec l'encaissement d'une caution.

B) Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle est actuellement composée comme suit :

	1 conseiller municipal	1 délégué de l'administration	1 délégué du tribunal judiciaire
Titulaire	Laëtitia BRIZOUAL	Anne-Marie KERDAL	Laurence JEGONDAY
Suppléant	Valérie PERRIGAUD	Monique LE BRETON	Isabelle CHEVEAU

Cependant, un adjoint ne peut siéger comme membre titulaire ou suppléant à la commission.

Il est donc nécessaire de remplacer Mme PERRIGAUD Valérie et Mme LE BRETON Monique

Monsieur le Maire propose les évolutions suivantes :

	1 conseiller municipal	1 délégué de l'administration	1 délégué du tribunal judiciaire
Titulaire	Laëtitia BRIZOUAL	Anne-Marie KERDAL	Laurence JEGONDAY
Suppléant	Eric POSSEME	Mélanie LAMOUR	Isabelle CHEVEAU

C) Présidentielles

Le planning de permanences des élections présidentielles a été modifié. L'heure de fermeture des bureaux de vote passe à 19h.

Par ailleurs, les cartes électorales sont à la disposition des élus pour en faire la distribution.

Une action sera effectuée pour les jeunes inscrits.

D) Budgets primitifs 2022 – Commentaires

Lotissement Koarheg

Nous attendons l'acte de transfert de propriété à Bretagne-Sud-Habitat pour affecter le reste des actifs au budget principal et ainsi clore ce budget. Une écriture comptable est prévue pour le solde du prêt. Le budget est équilibré en investissement à 197 592,25 € et à 133 404,03 € en exploitation avec un emprunt fictif de 99 531 € lié à la gestion des stocks. Les provisions hors comptes de gestion sont de 105 000 €.

Lotissement le Clos des Forges

Nous avons programmé un solde de 3 000 € de travaux et la vente de 4 lots à hauteur de 72 438 €. Avec la gestion des stocks, nous équilibrons le budget de fonctionnement à 334 437,75 € avec un produit exceptionnel de 3 636 €. Le stock final est fixé à 258 362 €. En investissement, l'évolution du stock est assumée par un emprunt de 258 362 € pour un budget d'investissement de 579 639 €. La demande est surprenante depuis le début d'année après la vente du premier lot en décembre 2021. Nous constatons le dépôt de 3 chèques de réservations, de 3 réservations assez avancées plus 1 prévue fin avril et 1 discussion plus incertaine, tout ceci en 3 mois. Dès l'encaissement de ces ventes, nous devons travailler sur l'aménagement du Clos des Forges 2. C'est la surprise de ce début d'année.

Logements

Nous basons le budget de fonctionnement sur une recette de 44 500 €, à peu près équivalent à 2021, et des dépenses réelles théoriques de 20 500 €. Nous avons maintenu une ligne de créances douteuses de 1000 € avec un risque potentiel de 645 €. Nous anticipons un excédent de 24 000 € viré à la section d'investissement.

En investissement, nous prévoyons un budget de 64 000 € intégrant un report de 13 000 €. Dans les dépenses, nous proposons 34 500 € de frais d'études pour la rénovation de l'étage de la boulangerie et 16 000 € de remboursement de capital. La recette totale est équilibrée avec un emprunt théorique de 5 994 € avec en base des dépôts et cautionnements de 500 €. Les recettes proviennent de l'excédent de fonctionnement de 33 505 € et du virement de la section de fonctionnement cité précédemment de 24 000 €. Nous pouvons préparer l'investissement de densification urbaine avec sérénité malgré toutes les incertitudes. Prévoir ce projet début 2023 était une bonne décision ?

Budget principal sur la base de la nouvelle nomenclature M57

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont proposées, en baisse liée à la réduction de notre matelas financier, à 730 000 € dont 155 395 € de résultat reporté. Les atténuations de charges sont chiffrées à 6000 €. Les ventes sont estimées en légère baisse à 41 500 €, les impôts et taxes à 117 950 €, les contributions directes à 269 000 €, les dotations à 139 130 €, les autres produits à 1 019 € et les produits financiers à 5 €. La vente du terrain rue de l'Arcoat n'est pas pris en compte dans le budget. J'imagine que nous aurons plus de recettes sur les atténuations de charges avec l'intervention de la CAF sur un poste à la cantine, que les recettes de la salle seront plus importantes avec la reprise des locations. Pour la salle, je ne suis pas sûr que ce sera du bénéfice net. Nos recettes réelles devraient baissées ce qui n'est pas compatible avec l'accroissement de nos charges.

Les prévisions de dépenses sont pour les charges à caractère général de 311 500 € dont 172 500 € sans lien réel avec une dépense et 139 000 € réellement prévues (- 9 000 €), les dépenses de personnel de 225 000 € (+ 7 000 €), les charges de gestion courantes à 110 000 € (+11 500 €). Les frais financiers se limitent à 5 000 €, les écritures d'ordre à 40 000 €, résultat de notre volonté d'amortir nos actifs. L'équilibre nécessite une dépense imprévue de 38 000 € et 500 € d'atténuation de charge.

Investissements

Les reports d'investissements sont importants avec une valeur de 219 000 € pour les travaux sur la cuisine et la cantine incluant du mobilier et 115 000 € d'investissement pour l'école Jean de La Fontaine, 2000 € pour la voirie et 6 000 € pour l'informatique de la mairie.

Notre proposition pour 2022 est d'ajouter 213 000 € au 342 000 € reporté soit une enveloppe de 555 000 €.

Les dépenses nouvelles d'investissement proposées sont :

- 45 000 € de remboursement de capital,

- 138 000 € de voirie communale en lien avec l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental du Morbihan
- 10 000 € de matériel technique
- 10 000 € de matériel informatique pour la mairie,
- 10 000 € de mobilier pour l'école,

En recettes, nous avons reporté 184 216 € de subventions accordées complétées par :

- 40 000 € d'amortissements,
- 38 000 € de TVA,
- 3 917 € de taxe d'aménagement,
- 150 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés,
- 57 000 € de subventions nouvelles pour les différents projets. Nous n'avons pas tous les accords de subvention à ce jour (DETR, PST du Conseil Départemental du Morbihan et Pontivy Communauté)

Nous équilibrons avec un emprunt virtuel de 81 867 €. Il n'est pas prévu de prêt puisque nous atteignons l'équilibre des investissements avec notre autofinancement. Cette possibilité ne va pas durer très longtemps avec la faiblesse de nos résultats de fonctionnement. Nous avons encaissé la ligne de trésorerie de 230 000 € dans l'attente de l'encaissement des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h15.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>Joël</i> <i>MARIVAIN</i>		<i>Éric</i> <i>POSSÉMÉ</i>	
<i>Monique</i> <i>LE BRETON</i>		<i>Julien</i> <i>GAINCHE</i>	
<i>Denis</i> <i>LE TEXIER</i>		<i>Caroline</i> <i>KLEIN</i>	<i>Absente</i>
<i>Valérie</i> <i>PERRIGAUD</i>		<i>Christophe</i> <i>LE TUTOUR</i>	
<i>Joseph</i> <i>LE GUENIC</i>		<i>Marie-Thérèse</i> <i>EVEN</i>	
<i>Laëtitia</i> <i>BRIZOUAL</i>		<i>Véronique</i> <i>FRANCHETEAU</i>	
<i>Françoise</i> <i>COBIGO</i>		<i>Philippe</i> <i>LANNIC</i>	
<i>Ernest</i> <i>LE JOSSEC</i>			